

Le 25 juin 1791 à Nogent-le-Rotrou.

La séance de délibération du samedi 25 juin 1791 était entièrement consacrée à l'enregistrement de lois :

« aujourd'hui Vingt cinq Juin mil Sept Cent quatre vingt onze dans l'Assemblée du conseil municipal de la Ville de Nogent le Rotrou. Le procureur de la commune a fait rapport de diverses lois dont la 1.^{ere} relative aux recrutements & engagements et aux congés du 25 mars 1791 ; la 2.^e relative aux ci devant employés dans les administrations, fermes et régies publiques du 20 mars 1791, la 3.^e relative à la réduction du traitement pour la table des officiers à bord des vaisseaux, réduction sur laquelle il avait été statué par décret du 25 juillet dernier du 19 J.^r 1791, la 4.^e relative aux officiers comptable supprimé par le décret des 12 & 14 novembre der.^{er}, du 23 f.^{er} 1791, la Cinquième relative aux adjudications d'Immeubles & de baux Judiciaires, en vertu de jugement des tribunaux de Paris tant anciens que nouveaux du 11 mars 1791 ; la Six.^e relative à l'insurrection de Nancy, et aux diverses procédures que cet événement a occasionné du 12 x.^{bre} 1790, la Septième relative aux personnes qui pourroient pretendre a des gratifications ou pensions du 25 f.^{er} 1791, la Huitième qui ordonne entre autres choses que le ministre de la guerre rendra compte des forces militaires du Royaume, de l'état ou se trouve l'organisation de la gendarmerie nationale & de ce qui a été fait pour l'organisation de l'armée auxiliaire du 20 mars 1791 ; la neuvième relative a différentes liquidations d'offices de Judicature du f.^{er} 1791, la dixième qui ordonne qu'il sera Informé Contre la S. Legrand curé de la paroisse de S.^t Martin de la ville de Bergerac du 15 mars 1791, la onzième portant qu'aucun corps administratif ne peut faire d'acquisition sans l'autorisation du corps législatif, & qui en conséquence declare nulle une

adjudication faite au profit du directoire du département de la correze du 18 f.^{er} 1791 ; la douzieme relative à la decouverte des deux Fregates Françoises La Boussole & l'astrolabe, commandées par M. de la Perouse du 25 f.^{er} 1791 ; la treizieme qui regle les fonds necessaires aux depenses de l'armée du 25 f.^{er} 1791 ; la quatorzieme relative à l'argenterie des Eglises, chapitres & communautés religieuses ; la quinzieme relative à l'indemnité due aux propriétaires des m.^{ons} de traites pour la construction du Pont de Rouanne du 4 mars 1791, la seizieme relative à la liquidation des gages traitements & appointements des differents départements, des memoires, arrêtés ordonnances & autres titres de créances sur le trésor public du 11 f.^{er} 1791, la dix Septieme relative aux colonels et Lieutenants de toutes les armées du 23 f.^{er} 1791, la dix huitieme relative aux indemnités dues aux commissaires des guerres pour leurs brevets de retenues du 2 mars 1791, la dix neuvieme relative à la levée des Scellés apposés dans les greffes des commissions extraordinaires du conseil du 6 mars 1791, la vingtieme relative à l'alienation de la ci devant baronnie de Feuctranger [?], & de l'indemnité du roi de Huitains dependant du ci devant Fief du Puy pautrie [?] du 18 f.^{er} 1791, enfin Une lettre Pastorale de M. Leveque du département d'Eure et loir, le reglement concernant le chauffage des troupes & les Bois & lumieres de Corps de garde du 1.^{er} avril 1791, et a requis Ledit procureur de la commune que lesdites loix fissent publiées affichées et de suite déposées aux archives.

Surquoy le Corps municipal à arrêt que le requisitoire de Son procureur de la commune auroit Son plein et entier effet dont acte

P.^{re} Lequette

Dagneau

Baugars

Baudouin

P.^r de la C. »¹

¹ Archives municipales de Nogent-le-Rotrou, 1D1 feuillets 132 et 133.